

Manuel Valls promet le prélèvement à la source, mais sa mise en place devrait être complexe

IMPÔTS - Manuel Valls a promis ce samedi 6 juin aux socialistes que le gouvernement allait "réussir", notamment en engageant "le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, première étape d'une modernisation de notre imposition", lors du congrès de Poitiers.

"Je connais nos débats. Le gouvernement est attentif, à l'écoute de ce qui se dit dans le parti, aux attentes exprimées par les socialistes", a-t-il ajouté, alors que cette proposition fait l'objet de toutes les orientations politiques déposées lors de ce congrès.

Le 20 mai dernier, c'était le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll qui avait déclaré que le gouvernement voulait aller vers le "prélèvement à la source". Ce système vise à réduire, voire supprimer l'étape de la déclaration de revenus telle que nous la connaissons aujourd'hui, grâce à une transmission d'informations simplifiée entre les entreprises et les administrations.

Contenu de marque

Et, concrètement, cela signifie que vos impôts seraient directement défalqué du salaire net que vous recevriez tous les mois, en bas de la feuille de paie. Plutôt pratique, non? Cela évite d'avoir à vérifier qu'il y a suffisamment d'argent sur le compte pour payer ses impôts et évite de fastidieuses démarches administratives. Pas si vite.

D'après un rapport de la Cour des comptes de 2012, ce débat remonte aux années 30. Le "stoppage à la source" n'ayant été appliqué qu'entre 1938 et 1949. Car, contrairement à ce que l'on pense, son application n'est pas une simple formalité administrative. Si le dossier traîne depuis des décennies, ce n'est pas (seulement) à cause de la mauvaise volonté de quelques fonctionnaires de Bercy. Il a de réels implications politiques - et financières - pour les Français.

Invité sur LCP, le ministre des Finances Michel Sapin a d'ailleurs évacué toutes les questions qui fâchent. Bien conscient du danger, il a réduit la question à sa dimension

technique...



Prélèvement à la source : Sapin évoque "le début du ...

LCP
01:24

Prélèvement à la source : Sapin évoque "le... *par LCP*

Pourtant, les nombreux exemples étrangers prouvent bien ses implications profondes.

La France est l'un des rares pays de l'OCDE, avec la Suisse, l'Italie et Singapour, à avoir conservé ses bonnes vieilles déclarations de revenu. Tous les grands pays ont opté pour la retenue à la source: le Canada en 1917, l'Allemagne en 1920, les Pays-Bas en 1941, les Etats-Unis en 1943, le Danemark en 1970 et l'Espagne en 1979.

La réforme est souvent intervenue pendant une période de guerre, ou à l'occasion d'un changement politique de grande ampleur. Mais chaque pays a élaboré une recette qui lui reste propre:

En Grande-Bretagne, les contribuables sont taxés individuellement et non par foyer ou par couple. Conséquence: avoir des enfants ne permet pas de faire diminuer les impôts, et le conjoint d'un milliardaire peut recevoir des allocations. Enfin, tous les revenus hors salaires (locatifs, financiers) doivent être déclarés individuellement.

En Belgique, le prélèvement à la source se fait sur l'année antérieure, mais prend en compte la situation familiale et les revenus du capital. C'est au salarié de les déclarer et à son employeur de les prélever sur la fiche de paie. Pour les professions libérales, c'est l'inverse. Les impôts sont perçus chaque trimestre à l'avance en fonction des revenus attendus.

En Espagne, la retenue est effectuée par l'employeur. L'année suivante, le contribuable déclare tout de même ses revenus, ce qui peut donner lieu à une régularisation (solde à payer ou remboursement). Les Espagnols doivent communiquer à leur employeur des informations très personnelles: nombre d'enfants, montant de leur hypothèque...

Ces trois systèmes étrangers le prouvent, il n'y en a pas de recette miracle. Si François Hollande veut simplifier le fonctionnement des impôts, voici l'étendue des choix politiques qu'il devra trancher **pour la France**:

1. La fusion de la Contribution sociale généralisée (CSG) et de l'impôt sur le revenu (IR).

Depuis la création de la CSG en 1991, deux systèmes d'imposition sur le revenu coexistent en France. Leur fonctionnement et leur inspiration politique sont presque opposés.

L'IR est dit "progressif" parce qu'il fonctionne par tranche de revenu. Les plus modestes en sont dispensés, et son taux augmente par palier en même temps que les revenus jusqu'à 45%. C'est une vision de l'impôt qui correspond bien aux socialistes, où les plus fortunés aident les moins bien lotis.

2015

Le barème de l'impôt 2015 n'est plus composé que de **5** tranches.
Taux d'imposition de **14%** à **45%**

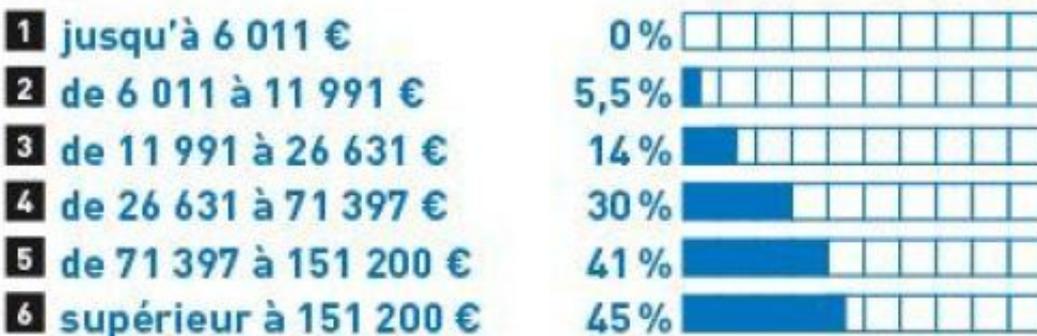
TRANCHES



2014

Le barème 2014 était constitué de **6** tranches.
Taux d'imposition de **5,5%** à **45%**

TRANCHES



Infographie © Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 2015.

DILA

Au contraire, la CSG est dite "proportionnelle" parce qu'elle impose le même taux de 7,5% à tous les salariés. Elle obéit à une inspiration plus libérale, où tout le monde est mis à contribution, mais à proportion de son salaire. A noter qu'elle est déjà prélevée à la source, sur la fiche de paye.

Même Michel Sapin l'a reconnu sur LCP, le prélèvement à la source doit faciliter leur "fusion". Chaque année, la CSG rapporte près de 90 milliards d'euros, contre environ 69 pour l'IR en 2014. S'il y a bien fusion des deux systèmes - et non juxtaposition -, cela implique de trancher en faveur d'une logique. Ou alors de trouver un compromis à mi-chemin. Le positionnement du curseur sera tout sauf neutre. Dans tous les cas, il y aura des gagnants et des perdants. Plus on ira vers un impôt proportionnel, plus les riches seront favorisés. Plus on ira vers un impôt progressif, plus les riches paieront.

2. La communication d'infos très personnelles à l'employeur.

Dans le cadre du prélèvement à la source, l'entreprise sert d'intermédiaire entre l'administration fiscale et le contribuable. C'est elle qui communique la situation de ses employés au Trésor Public, qui calcule ensuite leur contribution.

Or, le système français implique la prise en compte fine de la situation personnelle: statut marital, nombre d'enfants à charge, situation de handicap, divorce, parent à charge, mais aussi revenus financiers et immobiliers... Bref, l'employeur peut potentiellement tout savoir de ses salariés.

Les Français sont-ils prêts à se mettre à nu devant le patron? Ils risquent de voir d'un mauvais oeil la transmission de ces données, au risque de provoquer leur rétention. Ou alors, il faudra mettre au point une protection des informations fiable à 100% dans toutes les entreprises, de la TPE au groupe du Cac 40. Pas évident...

3. Vers des déclarations plus individualisées?

Une solution au problème précédent serait de pencher vers des déclarations plus individualisées, comme en Angleterre, avec moins d'informations transmises à l'employeur.

L'intimité des Français sera mieux protégée, mais les cas particuliers seront moins bien pris en compte. C'est-à-dire que certains bénéficiaires d'abattements fiscaux auront plus de mal à faire valoir leurs droits.

Compte tenu la complexité légendaire du code des impôts français, et des quelques centaines de niches fiscales, les tracas administratifs sont de toutes façons loin d'être terminés...

Lire aussi :

- [Date, barème, Pinel... tout ce qu'il faut savoir avant de remplir votre déclaration d'impôts cette année](#)
- [Impôts locaux: Manuel Valls accuse la droite de "schizophrénie" et de "mensonges"](#)
- [Quand Bercy vante les charmes d'un impôt "convivial"](#)